

Mairie de CERNON

10 rue Principale

39240 CERNON

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Patrick PUECH

Profession : Retraité

Domicilié(e) : 26,Rue sous la côte - Hameau de Menouille Cernon (JURA)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1 et 3 catégorie à Cernon.

Du 22 novembre 2026 à 07 heures 00

Au 22 novembre 2026 à 00 heures 00

Pour le motif Repas Choucroute

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 septembre 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de CERNON

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Patrick PUECH 26, Rue sous la côte - Hameau de Menouille Cernon (JURA) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 1 et 3 catégorie.

Du 22 novembre 2026 à 07 heures 00

Au 22 novembre 2026 à 00 heures 00

Pour le motif Repas Choucroute à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à CERNON, le 25 septembre 2026

Le Maire, Romuald ARRIBAS

